

## ATTESTATION DE DÉPOT

Pour constitution de capital social

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée,  
représentée par MALLARD SALIMA dûment habilité à l'effet de la présente,

- certifie avoir reçu en dépôt la somme de 3000,00 euros représentant la totalité des versements effectués par les  
souscripteurs du capital en numéraire de la société en formation au capital de 3000 euros :

S.A.R.L. A.M.O CHAUMOISE  
19 RUE DE PARISSE  
85100 LES SABLES D OLNNE

sur un compte bloqué dans les conditions légales et réglementaires, ouvert en ses livres sous le n°74006186320, jusqu'à  
la date d'immatriculation de la société.

Liste des souscripteurs et mention des sommes versées par chacun d'eux :

MONSIEUR PALLUAU YOANN , né(e) le 28/06/1986 à CORBEIL ESSONNES  
Montant souscrit : 3000,00 euros déposés le 04/11/2024

- et certifie avoir constaté la concordance entre ces versements et les sommes indiquées comme versées par chaque  
souscripteur sur la liste des souscripteurs qui lui a été présentée.

La Caisse Régionale, dépositaire agréé en sa qualité d'établissement de crédit, décline toute responsabilité quant à  
l'origine des fonds déposés et leur utilisation après déblocage.

### Protection des Données - Secret professionnel

#### Protection des données personnelles

Le présent article vous permet, en votre qualité de personne physique Client, Utilisateur, Titulaire ou signataire du présent  
contrat, de disposer d'une information synthétique et globale sur les traitements de données personnelles opérés par la  
Caisse Régionale.

Vous pouvez accéder à une information détaillée sur les traitements réalisés par la Caisse Régionale sur vos données  
personnelles, notamment concernant les finalités des traitements, les bases légales permettant à la Caisse Régionale de  
traiter les données, leurs durées de conservation, leurs destinataires et, le cas échéant, les transferts de celles-ci vers un  
pays non membre de l'Union européenne ainsi que les garanties mises en œuvre, en consultant la Politique de protection  
des données personnelles, accessible sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.credit-agricole.fr/ca-atlantique-vendee/particulier/informations/politique-de-protection-des-donnees-personnelles-de-la-caisse-regionale.html> ou  
disponible sur simple demande dans votre agence.

Les données personnelles que nous recueillons auprès de vous dans le cadre de notre relation, y compris pour le  
fonctionnement du produit ou du service auquel vous souscrivez par le présent contrat, sont nécessaires à plusieurs titres,  
notamment :

- pour l'exécution des contrats relatifs aux produits et services que vous avez souscrits avec nous,
- pour satisfaire à nos obligations légales,
- pour poursuivre nos intérêts légitimes, dans le respect de vos droits.

A ce titre, certaines données collectées ou traitées peuvent être requises par la réglementation ou être nécessaires pour la  
conclusion de contrats. Vos données personnelles peuvent être recueillies à travers différents canaux de communication,  
notamment en agence, par téléphone ou sur les sites et applications mobiles de la Caisse Régionale.

Nous utiliserons vos données personnelles principalement pour les finalités suivantes : la gestion de notre relation au  
quotidien, de nos produits et services bancaires et assurantiels ; le recouvrement, la gestion du contentieux et de la preuve ;  
la prospection et l'animation commerciale ; l'évaluation et la gestion du risque, la sécurité et la prévention des impayés et  
de la fraude ; et le respect des obligations légales et réglementaires, notamment en matière de lutte contre le blanchiment.  
Nous pouvons avoir recours à des opérations de ciblage ou de profilage afin de vous proposer un conseil et des offres  
personnalisées, un service de plus grande qualité et vous fournir tous les éléments pour vous aider à prendre les meilleures  
décisions.

Nous conservons et traitons vos données personnelles pour la durée nécessaire à la réalisation de la finalité poursuivie. La  
durée maximum de conservation est celle correspondant à la durée de la relation contractuelle ou de la relation d'affaires.

Cette durée peut être augmentée des délais nécessaires à la liquidation et la consolidation des droits et des durées légales

de conservation et de prescription. Pour satisfaire à nos obligations légales ou répondre aux demandes des régulateurs et des autorités administratives, ainsi qu'à des fins de recherches historiques, statistiques ou scientifiques, nous pourrions être amenés à archiver vos données dans les conditions prévues par la loi.

Nous vous informons que vos données personnelles pourront être transmises aux destinataires mentionnés à l'article « Secret professionnel ».

Vous pouvez à tout moment dans les conditions prévues par la loi, accéder à vos données personnelles, vous opposer pour motif légitime à leur traitement, les faire rectifier, demander leur effacement, la limitation de leur traitement, leur portabilité, ou communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès.

Vous pouvez également, à tout moment et sans justification vous opposer à l'utilisation de vos données à des fins de prospection commerciale par la Caisse Régionale ou par des tiers. Vous pouvez enfin, lorsque le traitement a pour base légale le consentement, retirer ce consentement. Pour ce faire, il vous suffit d'écrire par lettre simple à : **Service Qualité Relation Client, Route de Paris, 44949 Nantes cedex 9, ou courriel : [servicerelationsclients@ca-atlantique-vendee.fr](mailto:servicerelationsclients@ca-atlantique-vendee.fr)**

Les frais de timbre vous seront remboursés sur simple demande de votre part.

Veillez noter que l'exercice de certains de ces droits pourra empêcher la Caisse Régionale de fournir, selon les cas, certains produits ou services.

La Caisse Régionale a désigné un Délégué à la Protection des Données, que vous pouvez contacter aux adresses suivantes :

**Crédit Agricole Atlantique - Vendée - DPO - Route De Paris - 44949 Nantes Cedex 9 ;**  
**[dpo@ca-atlantique-vendee.fr](mailto:dpo@ca-atlantique-vendee.fr)**

En cas de contestation, vous pouvez former une réclamation auprès de la CNIL dont le site internet est accessible à l'adresse suivante <http://www.cnil.fr> et le siège est situé 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris.

Les données personnelles recueillies par la Caisse Régionale au cours de la relation bancaire conformément aux finalités convenues peuvent, à l'occasion de diverses opérations, faire l'objet d'un transfert vers un pays membre ou non de l'Union européenne. Dans le cadre d'un transfert vers un pays non membre de l'Union européenne, des garanties assurant la protection et la sécurité de ces données ont été mises en place.

### Secret professionnel

Les opérations et les données personnelles sont couvertes par le secret professionnel auquel la Caisse Régionale est tenue. Toutefois, pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, la Caisse Régionale est parfois tenue de communiquer des informations aux autorités judiciaires ou administratives légalement habilitées. Ainsi, par exemple, certaines informations doivent être adressées à l'administration fiscale (déclaration des ouvertures de comptes, déclaration de revenus de capitaux mobiliers) ou encore à la Banque de France (fichier des interdictions bancaires, fichier des incidents de remboursement de crédit). En outre, vous autorisez expressément la Caisse Régionale à partager les données vous concernant et leurs mises à jour avec les tiers suivants :

- a) l'organe central du Groupe Crédit Agricole, tel que défini par le Code monétaire et financier, afin que celui-ci puisse satisfaire, au bénéfice de l'ensemble du Groupe, à ses obligations légales et réglementaires, notamment en matière de déclarations prudentielles auprès de toute autorité ou tout régulateur compétent ;
- b) toute entité du Groupe Crédit Agricole, à des fins de prospection commerciale ou de conclusion de contrats ;
- c) les médiateurs, auxiliaires de justice et officiers ministériels dans le cadre de leurs missions de recouvrement de créances, ainsi que les personnes intervenant dans le cadre de la cession ou du transfert de créances ou de contrats ;
- d) les bénéficiaires de virement de fonds et à leur prestataire de service de paiement à des fins de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et dans le respect de la réglementation en matière d'embargos et de sanctions internationales ;
- e) les partenaires de la Caisse Régionale pour vous permettre de bénéficier des avantages du partenariat auquel elle a adhéré, le cas échéant, et ce dans le cadre exclusif des accords de partenariat ;
- f) les sociétés du Groupe Crédit Agricole chargées de la gestion ou de la prévention de risques opérationnels (évaluation du risque, sécurité et prévention des impayés et de la fraude, lutte contre le blanchiment des capitaux...) au bénéfice de l'ensemble des entités du Groupe ;
- g) toute entité du Groupe Crédit Agricole en cas de mise en commun de moyens ou de regroupement de sociétés afin de permettre à ces entités de réaliser les missions faisant l'objet de cette mise en commun ;
- h) les sous-traitants de la Caisse Régionale et notamment ceux participant à la gestion des produits ou services et à l'offre de produits bancaires ou financiers, et ce pour les seuls besoins des travaux de sous-traitance ;

i) Crédit Agricole SA ou toute entité du Groupe, et leurs sous-traitants, dans le cadre de la mise en place de systèmes informatisés d'analyse des données des clients des entités du Groupe Crédit Agricole ayant pour objet l'élaboration et/ou l'utilisation de modèles algorithmiques prédictifs, notamment de notation (« scoring »), avec comme finalités (i) la passation, la gestion et l'exécution de contrats relatifs à des produits bancaires et/ ou assurantiels, (ii) l'amélioration des services qui vous sont rendus et l'adéquation des produits bancaires et/ou assurantiels qui vous sont proposés, (iii) l'élaboration de statistiques et d'études actuarielles et simulations relatives aux contrats conclus avec la banque et (iv) la lutte contre la fraude ;

(j) Vous autorisez également la Caisse Régionale à communiquer vos coordonnées personnelles (dans la limite de ce qui est nécessaire à l'enquête) à des instituts d'enquêtes ou de sondages, agissant pour le compte exclusif de la Caisse Régionale, à des fins statistiques, sachant qu'il n'est pas tenu de répondre à leurs sollicitations et que ses données sont détruites après traitement.

Fait le 04/11/2024 en 2 exemplaires à SPA VENDEE LITTORAL

Signature du représentant de la Caisse Régionale  
MALLARD SALIMA

 **CRÉDIT AGRICOLE  
ATLANTIQUE VENDEE**

Société Coopérative à capital variable - Etablissement de Crédit  
Société de courtage d'assurance immatriculée sous le n° 07 023 954  
N° de TVA FR 57 440 242 469  
Route de Paris - NANTES - 440 242 469 RCS Nantes  
Agence "Les Sables-rue Tabarly"  
11, rue Eric Tabarly Ilot D  
85100 LES SABLES D'OLONNE  
Tél. 02 51 11 17 77

**CAS CREDIT AGRICOLE**  
**LA CAISSA D'EPARGNE**

Le Crédit Agricole est une institution financière qui a pour but de servir les intérêts de l'agriculture et de l'économie rurale. Elle est constituée en société à capital variable, dont le montant est déterminé par le nombre de parts sociales émises. Le capital est divisé en parts de 100 francs chacune. Les parts sont souscrites par les agriculteurs et les habitants des communes rurales. Le Crédit Agricole est régi par un conseil d'administration composé de représentants des parts et de représentants des pouvoirs publics. Le conseil d'administration est élu pour une durée de six ans. Le Crédit Agricole est soumis à la surveillance de l'Etat et du département. Il est tenu de publier un rapport annuel sur son état de situation et ses opérations.

Le Crédit Agricole a pour objet de recevoir et de verser des fonds, de faire des avances et des prêts, de garantir des emprunts, de faire des opérations de change et de banque. Il peut également faire des opérations de courtage et de commission. Le Crédit Agricole est autorisé à recevoir des dépôts de fonds et à verser des fonds à ses clients. Il est autorisé à faire des avances et des prêts à ses clients. Le Crédit Agricole est autorisé à garantir des emprunts à ses clients. Le Crédit Agricole est autorisé à faire des opérations de change et de banque. Le Crédit Agricole est autorisé à faire des opérations de courtage et de commission.

Le Crédit Agricole est autorisé à recevoir des dépôts de fonds et à verser des fonds à ses clients. Il est autorisé à faire des avances et des prêts à ses clients. Le Crédit Agricole est autorisé à garantir des emprunts à ses clients. Le Crédit Agricole est autorisé à faire des opérations de change et de banque. Le Crédit Agricole est autorisé à faire des opérations de courtage et de commission.

Le Crédit Agricole est autorisé à recevoir des dépôts de fonds et à verser des fonds à ses clients. Il est autorisé à faire des avances et des prêts à ses clients. Le Crédit Agricole est autorisé à garantir des emprunts à ses clients. Le Crédit Agricole est autorisé à faire des opérations de change et de banque. Le Crédit Agricole est autorisé à faire des opérations de courtage et de commission.

Le Crédit Agricole est autorisé à recevoir des dépôts de fonds et à verser des fonds à ses clients. Il est autorisé à faire des avances et des prêts à ses clients. Le Crédit Agricole est autorisé à garantir des emprunts à ses clients. Le Crédit Agricole est autorisé à faire des opérations de change et de banque. Le Crédit Agricole est autorisé à faire des opérations de courtage et de commission.

Le Crédit Agricole est autorisé à recevoir des dépôts de fonds et à verser des fonds à ses clients. Il est autorisé à faire des avances et des prêts à ses clients. Le Crédit Agricole est autorisé à garantir des emprunts à ses clients. Le Crédit Agricole est autorisé à faire des opérations de change et de banque. Le Crédit Agricole est autorisé à faire des opérations de courtage et de commission.